

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de Monsieur Michel Marcotte pour la régularisation de la construction d'une terrasse sur pilotis sur un terrain situé Roua, 66 à 4987 Stoumont, et cadastré 1^{re} division, section C n°563/F.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Art.R.IV.40-2.2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; –

Le dossier peut être consulté **sur RDV**, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues **SUR RDV UNIQUEMENT** auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h, par téléphone ou par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19.06.2026 au 03.07.2026 au collège communal¹ :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;

-par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be –

-

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

Didier Gilkinet

1 Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier